



Prix
du Collège de France

Pour les jeunes chercheuses
et les jeunes chercheurs

2023

Rencontres des civilisations



Lettres,
humanités
& sciences
sociales.

COLLÈGE
DE FRANCE

—1530—

Le prix du Collège de France 2023 sera
attribué dans le domaine des **Lettres,
humanités et sciences sociales.**

Le thème du prix est :

Rencontres des civilisations

Les candidatures seront reçues
du 1^{er} mars au 30 avril 2023.

Le prix est doté d'une
récompense de 20 000 euros.

www.college-de-france.fr/prix-2023



Détail du globe
terrestre adapté par
Léonce Elie de Beaumont,
réalisé entre 1850 et 1851
et restauré en 2020 avec le
soutien du Crédit Agricole.

Fonds patrimoniaux
du Collège de France

Photo © Patrick Imbert - CDF



| Pour les jeunes chercheuses
| et les jeunes chercheurs

Le Collège de France décerne chaque année le prix du Collège de France à une jeune chercheuse ou à un jeune chercheur choisi pour l'excellence de son parcours et le caractère novateur de ses contributions à la recherche publique. Ce prix est doté d'une récompense de 20 000 euros et d'une invitation à donner une conférence publique au Collège de France.

Fidèle à l'esprit pluridisciplinaire du Collège de France, ce prix récompense alternativement chaque année un lauréat dans le domaine des Sciences mathématiques, informatiques, expérimentales et de la nature, ou des Lettres, des humanités et des sciences sociales. Les candidats devront avoir soutenu leur thèse depuis moins de 7 ans, et être en fonction dans un laboratoire public de recherche en France.

Le thème de la deuxième édition du prix sera
« Rencontres des civilisations »

Le jury, composé de quatre professeurs du Collège de France et d'un membre extérieur, sera présidé par Dario Mantovani, juriste historien, titulaire de la chaire Droit, culture et société de la Rome antique du Collège de France.

Les candidats travaillant actuellement au sein d'un laboratoire de recherche public en France devront obligatoirement se tourner vers un professeur d'université ou un directeur de recherche en activité, qui soutiendra leur dossier par une lettre de présentation et de recommandation. Le dossier sera déposé par le candidat lui-même via une plateforme numérique dédiée.

En savoir plus : www.college-de-france.fr/prix-2023



Le Collège de France décerne chaque année le prix du Collège de France à une jeune chercheuse ou à un jeune chercheur, choisi pour l'excellence de son parcours et le caractère novateur de ses contributions à la recherche publique.

Ce prix est doté d'une récompense de 20 000 euros et d'une invitation à donner une conférence publique au Collège de France.

ARTICLE 1 - Candidats éligibles

Les candidats éligibles doivent, au moment du dépôt de leur dossier, faire état de leur résidence administrative en France et être en poste, en qualité de titulaire ou de contractuel, dans un laboratoire, une unité ou une équipe de recherche situé au sein des établissements publics de l'enseignement supérieur et de la recherche français. Ils devront avoir soutenu leur thèse avec succès moins de 7 ans auparavant et accompli un parcours de recherche exceptionnel attesté par des publications et des contributions à des événements scientifiques.

Dans le cas où les candidats :

- ont des liens familiaux en ligne directe avec un des membres du jury ;
- font état dans les 7 dernières années de collaborations scientifiques ou de publications communes avec un membre du jury, dans le cadre de leur thèse ou depuis l'obtention de cette dernière.

Le membre du jury concerné se retirera le temps de l'examen du dossier.

ARTICLE 2 - Dotation du Prix

Le prix est remis lors d'une cérémonie publique par l'Administrateur du Collège de France et est doté d'un montant de 20 000 euros.

Il inclut également :

- une invitation à donner une conférence en public au Collège de France par le lauréat ;
- la communication et la valorisation des recherches récompensées sur le site web et les réseaux sociaux du Collège de France ;
- l'attribution de la médaille du Collège de France gravée au nom du lauréat.

Le lauréat s'engage à être présent lors de la remise du prix et à donner suite aux demandes du Collège de France concernant la communication.

ARTICLE 3 - Conditions d'éligibilité

- Être titulaire d'une thèse soutenue depuis moins de 7 ans au moment de la clôture de l'appel à candidatures, soit au 30 avril 2023.
 - La période d'éligibilité indiquée peut être prolongée au-delà de 7 ans pour les circonstances suivantes, dûment documentées : congé de maternité (prolongation de 18 mois pour chaque enfant né après l'obtention du doctorat), congé de paternité, congé d'adoption, maladie de longue durée (prolongation équivalente à la période du congé).
- Résider en France et être en fonction (titulaire ou contractuel) auprès d'un laboratoire d'un établissement public de l'enseignement supérieur et de la recherche français ;
- Le dossier doit obligatoirement être accompagné d'une lettre de recommandation circonstanciée établie par un professeur d'université ou un directeur de recherche en activité auprès d'un établissement public de recherche ou d'enseignement supérieur français.

Article 4 - Critères d'évaluation

- L'inscription des travaux de recherche dans le thème annuel proposé par le Collège de France : pour le prix 2023, le thème sera « **Rencontres des civilisations** ».
- L'excellence scientifique du dossier (parcours et publications)
- Le caractère novateur des travaux

Article 5 - Dépôt des candidatures et modalités de sélection

Les dossiers complets sont présentés par les candidats dans les délais indiqués, obligatoirement sous couvert d'une lettre de recommandation établie par un professeur d'université ou un personnel titulaire appartenant à un corps assimilé aux professeurs des universités au sens de l'article 1 de l'arrêté du 15 juin 1992 fixant la liste des corps de fonctionnaires assimilés aux professeurs des universités, en activité.

Le dossier est soumis par le candidat sur une plateforme dédiée, ouverte durant les dates annuelles de dépôt sur www.college-de-france.fr/prix-2023

Les pièces à joindre, rédigées en langue française ou anglaise exclusivement, sont les suivantes :

- *curriculum vitae* ;
 - lettre de motivation (2 pages maximum) rédigée par le candidat et décrivant l'apport principal de ses travaux au regard des critères du prix et du thème de l'année ;
 - liste des publications, brevets et prix ;
 - résumé de thèse (1 page maximum) ;
 - lettre de présentation et de recommandation du candidat rédigée par le présentateur, professeur des universités ou directeur de recherche en activité (1 seule lettre, 2 pages maximum). Cette personnalité ne peut pas être membre du jury de sélection ni avoir un lien de parenté avec le candidat ;
 - document attestant la fonction au sein d'un laboratoire ou d'une unité de recherche (contrat de travail, attestation du directeur de laboratoire...).
-

Aucune autre pièce ne sera prise en considération.

Un professeur d'université ou un directeur de recherche ne peut soutenir qu'un seul dossier de candidature.

Les dossiers sont acceptés exclusivement via la plateforme numérique. Aucun dossier papier ne sera examiné. En cas de candidatures multiples, intentionnelles ou accidentelles, le dernier dossier soumis sera le seul à être pris en compte.

Tout candidat reconnaît au moment de la soumission de son dossier avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter intégralement les dispositions.

Un comité interne au Collège de France vérifiera la recevabilité administrative des dossiers au regard du présent règlement. Tout dossier incomplet, complété après la date de clôture, déposé hors délai ou ne répondant pas aux conditions du règlement ne sera pas évalué.

Article 6 - Composition du jury

Un jury scientifique examinera les dossiers éligibles et désignera le lauréat de l'année.

Ce jury est composé de cinq membres : quatre professeurs du Collège de France nommés par l'administrateur après avis du Bureau élargi de l'Assemblée du Collège de France, et une personnalité extérieure désignée par ces quatre professeurs.

Le jury est présidé en 2023 par Dario Mantovani, professeur du Collège de France, titulaire de la chaire Droit, culture et société de la Rome antique. La composition complète du jury fera l'objet d'une communication sur le site du Collège de France à la date d'ouverture du dépôt des candidatures.

Les évaluations des dossiers de candidature ne sont pas communiquées aux candidats. Le jury est souverain et ne justifie pas ses décisions.

Article 7 - Calendrier du prix 2023

- Dépôt des candidatures : entre le 1^{er} mars 2023 et le 30 avril 2023 avant minuit, heure de Paris, la date de dépôt du dossier complet sur la plateforme faisant foi.
- Annonce du nom du lauréat : octobre 2023
- Remise des prix par l'administrateur du Collège de France à l'occasion d'une cérémonie publique : novembre 2023.

Article 8 - Contact et informations :

Mme Anne Dumas

Collège de France
11, place Marcelin-Berthelot
75231 Paris Cedex 05

@ : prix.jeuneschercheurs@college-de-france.fr

Appel à candidature : www.college-de-france.fr/prix-2023



« Avec ce prix, le Collège de France
veut récompenser l'excellence et la
recherche la plus audacieuse au sein
de la jeune relève scientifique. »

Thomas Römer, administrateur du Collège de France



COLLÈGE
DE FRANCE

—1530—

11, place Marcelin-Berthelot,
75005 Paris

www.college-de-france.fr